

UBU FORUM

L'AFFAIRE CAILLIAU : LE PÈRE NOUS ÉCRIT AU SUJET DE L'AJP

En lisant l'édition de UBU-972, je suis tombé sur votre article intitulé "*Le Swâr tombe le voile et dérape sur la déontologie*", particulièrement sur sa conclusion: "*Mais non, voyons ! L'AJP [ndlr : Association des Journalistes Professionnels] est un broï corporatiste, où tout le monde se tient par la barbichette. Les Consciences "ont encore de beaux jours paisibles devant elles!"* "C'est l'expression "*broï corporatiste*" employée en guise de qualificatif pour l'AJP qui me fait réagir! Votre expression me rassure car elle me permet de penser que je ne suis pas le seul à être de cet avis ! Au lendemain du prononcé de l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles dans l'affaire CAILLIAU contre Bernard DUPONT [ce désormais fameux généraliste de Kraainem] qui a bénéficié de la sollicitude du tribunal en obtenant une suspension du prononcé alors qu'il

était reconnu gravement coupable de la mort de ma fille Mélanie, j'ai contacté l'AJP [juin 2009]. Parlant avec sa secrétaire générale, j'ai évoqué la motivation de la Cour d'appel accordant une suspension du prononcé à Bernard Dupont au motif que la médiatisation de l'affaire par la presse et sur Internet était une sanction suffisante.

Nous avons convenu de nous recontacter après échange de mails contenant une copie de l'arrêt en question. Chose faite, j'ai essayé à plusieurs reprises d'avoir Mme la secrétaire générale au téléphone. Vaines tentatives et mutisme de l'AJP! Il vaut probablement mieux assurer les subsides de la "presse libre", libre d'écrire ce qui est de bon ton d'écrire, plutôt que d'attaquer les institutions. J'irai donc défendre la liberté d'expression devant la CEDH à Strasbourg.

Cordialement,

Philippe Cailliau